



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte historique des livreurs sans papiers de Frichti Des papiers et des droits pour tous !

Depuis le jeudi 4 juin, plus d'une centaine de travailleurs sans-papiers de l'entreprise Frichti se réunissent devant les différents locaux de l'entreprise afin de revendiquer leur droit au travail. En cause, la décision unilatérale de la plateforme de contrôler les papiers d'identité des livreurs lorsque ceux-ci passent récupérer une nouvelle commande à livrer.

Frichti n'a pourtant jamais vérifié les titres de séjour des livreurs en les embauchant, l'entreprise engageait donc sa responsabilité. Cependant, la plateforme de livraison n'a pas hésité à priver de travail les livreurs qui ne sont pas en règle. La réalité de l'exploitation, c'est que l'usage du statut d'autoentrepreneur imposé aux livreurs relève bien du salariat déguisé, permettant à Frichti de se débarrasser des travailleurs précaires qui dépendent de la plateforme en un claquement de doigts.

En privant les livreurs de travail, Frichti a créé les conditions d'une mobilisation historique des livreurs sans-papiers des plateformes qui, pour la première fois en France, s'organisent pour obtenir de nouveaux droits ainsi que leur régularisation.

Les livreurs de Frichti ont le soutien de la CGT qui les accompagne dans leur lutte et dans les négociations avec la plateforme. La régularisation de livreurs indépendants est néanmoins une situation nouvelle soulignant la nécessité d'obtenir de nouveaux droits pour tous les travailleurs des plateformes car c'est l'absence de droits qui met les travailleurs en concurrence entre eux.

A contrario des décisions de Frichti, la CGT revendique le droit au travail et la régularisation des travailleurs sans-papiers sur preuve de la relation de travail, dans la continuité des luttes qu'elle a participé à organiser pour l'égalité des droits, dans l'intérêt de tous les travailleurs.

Montreuil, le 10 juin 2020